



BERNARD CAZENEUVE  
MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 9 avril 2013  
N° 527

## SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 28 FEVRIER 2013

**Solde** Le solde général d'exécution s'établit à fin février à -27,1 Md€ contre -24,2 Md€ à fin février 2012. Cet écart s'explique principalement par la perception, en 2012, de 2,6 Md€ de recettes liée à l'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public (fréquences dites « 4G »).

**Dépenses** Au 28 février 2013, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 64,4 Md€ contre 63,6 Md€ au 29 février 2012.

Ce montant est conforme à la prévision de dépenses de la loi n° 2012-1509 de finances pour 2013. La charge de la dette est en baisse significative par rapport à 2012, compte tenu du niveau très faible des taux d'intérêt. Les dépenses de personnel sont globalement stables par rapport à 2012. Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne s'élève à 7,2 Md€ au 28 février 2013 (6,2 Md€ au 29 février 2012) en raison notamment du versement en début d'année de la contribution de la France au financement des budgets rectificatifs de fin d'année 2012 de l'Union européenne.

**Recettes** Au 28 février 2013, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 44,1 Md€ contre 45,4 Md€ à fin février 2012.



A fin février, l'évolution des recettes fiscales nettes est en faible progression (+0,2%) compte tenu de la faiblesse de la croissance, qui impacte tout particulièrement les recettes de TVA. L'évolution des autres recettes fiscales n'est pas significative à ce stade de l'année. Les prévisions actualisées de croissance et de recettes seront présentées à l'occasion du programme de stabilité, transmis au Parlement mi-avril.

S'agissant des recettes non fiscales, l'écart constaté à fin février, par rapport à l'exécution 2012, résulte, pour l'essentiel, d'une recette exceptionnelle enregistrée en janvier 2012 par le budget général, liée à l'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public (fréquences dites « 4G »).

**Comptes spéciaux** Le solde des comptes spéciaux s'établit à - 6,8 Md€ à fin février 2013 contre - 6,0 Md€ à fin février 2012.

L'évolution, à fin février, du solde des comptes spéciaux est peu significative.

**Contact presse :**

Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01 53 18 43 08